

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

Séance du 13 DECEMBRE 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 4		

Date de la convocation
7 décembre 2023

Date d'affichage
7 décembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le TREIZE DECEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme BOUNIN - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. ROUSSELLE - Mme BERGER-SABATIER - M. ALLÉE - Mme TEISSEYRE

Excusés : M. MONPEYSSEN - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ

Secrétaire de séance : Mme BOUNIN

2023 - 12 - 127

AFFAIRES FINANCIERES

Subvention Conventionnelle à l'Association ANAIS

RAPPORTEUSE : Mme Marie-Christine LAURENT

Conformément aux années précédentes, la Ville de NYONS propose pour l'exercice 2023 de conventionner avec l'Association A.N.A.I.S. pour la gestion du Point Accueil de Jour situé au n°4 de la rue Gambetta.

Comme en 2022, et afin de permettre à l'Association d'exercer ses missions d'accueil social dans de bonnes conditions, il est proposé de verser une subvention de 10 000 € pour l'exercice 2023 qui correspond à l'Accueil de Jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'Accueil de Jour avec l'Association A.N.A.I.S. pour l'année 2023,
- APPROUVE le versement d'une subvention de 10 000 € au profit d'A.N.A.I.S.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574-1 du Budget Communal.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

Pierre Combès

